

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 13 décembre 2016** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences : Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Bernard Groulx, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Absent : M. Normand Pigeon, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19h30

2016-12-335 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

- 7.1 Autorisation de dépense – achat de chaises.
- 7.2 Autorisation de dépense – mise à jour des serveurs informatiques.
- 7.3 Avis de motion – règlement no 445-19 modifiant le règlement sur les tarifs no 445 – tarifs concernant les bacs à ordures.
- 7.4 Versement à la réserve financière pour le financement des infrastructures.
- 7.5 Départ à la retraite – motion de remerciements à Mme Pauline Limoges.
- 7.6 Départ à la retraite – motion de remerciements à Mme Madeleine Lavoie-Robert.
- 7.7 Départ à la retraite – motion de remerciements à M. Luc Lanthier.
- 7.8 Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges – Happening 2017 – achat de billets.
- 7.9 Signalisation routière – installation d'un panneau d'arrêt obligatoire – boulevard Perrot.
- 7.10 Annulation d'une facture de taxes de surplus d'eau pour le 2852, boulevard Perrot.
- 7.11 Diminution d'une facture de taxe de surplus d'eau pour le 2220, boulevard Perrot.

ADOPTÉE

2016-12-336 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2016, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2016 avec la correction suivante : à la résolution no 2016-11-305, lire au dernier mot du 4^e paragraphe l'année 2017 au lieu de 2016.

ADOPTÉE

2016-12-337 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2016 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de novembre 2016, au montant de **189 776,84 \$**.

ADOPTÉE

2016-12-338 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2016 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2016, au montant de **344 453,90 \$**.

ADOPTÉE

2016-12-339 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 soient tenues le mardi à 19h30, aux dates suivantes :

17 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai, 13 juin, 11 juillet, 8 août, 12 septembre, 3 octobre, 14 novembre et 12 décembre

ADOPTÉE

2016-12-340 TRANSPORT SOLEIL – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Considérant que l'organisme Transport Soleil offre des services de transport adapté pour les personnes handicapées et à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver les prévisions budgétaires et la grille tarifaire pour l'exercice financier 2017 de Transport Soleil tel que présenté et d'autoriser le paiement de la quote-part 2017 de la Ville, au montant de **43 650,59 \$**.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot reconnaisse la Ville de Vaudreuil-Dorion à titre de ville mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'Agence métropolitaine de transport et/ou entité similaire.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-371-00-993.

ADOPTÉE

2016-12-341 CIT LA PRESQU'ÎLE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Considérant que le Conseil Intermunicipal de Transport (CIT) La Presqu'Île assure le transport en commun sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'approuver les prévisions budgétaires et la grille tarifaire pour l'exercice financier 2017, le plan triennal d'immobilisations 2017-2019 et le plan quinquennal d'immobilisations 2017-2021 du CIT la Presqu'Île tel que présenté et d'autoriser le paiement de la quote-part 2017 de la Ville, au montant de **534 080 \$** incluant un montant de **335 043 \$** versé pour les services de train de banlieue.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-371-00-965.

ADOPTÉE

2016-12-342 RELIP – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Considérant que la Ville est membre de la Régie des équipements en loisirs de L'Île-Perrot (RELIP).

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 de la RELIP tel que présenté et d'autoriser le paiement de la quote-part 2017 de la Ville, au montant de **14 051 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-726-00-952.

ADOPTÉE

2016-12-343 NOMINATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES COMITÉS, LE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour l'année civile 2017 :

Comités	Membre	Remplaçant
Services communautaires et sportifs	Bernard Groulx	Bruno Roy
Comité consultatif d'urbanisme	Normand Pigeon	Daniel Lauzon
Comité intermunicipal de transport et Transport Soleil	Bernard Groulx	Bruno Roy
Comité circulation	Jean Fournel Normand Pigeon	nil
Comité de démolition	Jean Fournel Normand Pigeon Daniel Lauzon	nil
Comité ressources humaines	Jean Fournel	Bruno Roy
Régie des équipements en loisirs de L'Île-Perrot (RELIP)	Bruno Roy Jean Fournel	Daniel Lauzon
Régie de l'eau de L'Île-Perrot (REIP)	Daniel Lauzon	Bernard Groulx
Comité environnement	Jean Fournel	nil

Comité sécurité incendie	Normand Pigeon Daniel Lauzon Bernard Groulx	nil
--------------------------	---	-----

Que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés maire suppléant de la Ville et substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les périodes suivantes :

De janvier 2017 à juin 2017 : Daniel Lauzon

De juillet 2017 à octobre 2017 : Bernard Groulx

ADOPTÉE

2016-12-344 AUTORISATION DE DÉPENSE – AUDITEURS

Considérant que les états financiers de la Ville sont vérifiés par une firme externe chaque année.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de confier à la firme Goudreau Poirier Inc. le mandat de procéder à l'audit des états financiers de la Ville pour l'exercice financier 2016, pour une somme de **18 600 \$** plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-132-00-413.

ADOPTÉE

2016-12-345 AUTORISATION DE DÉPENSE – RENOUVELLEMENT ASSURANCES 2017

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le portefeuille des assurances générales et responsabilité de la Ville, pour la période du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017, soit renouvelé auprès de **BFL CANADA INC.**, pour la somme de **104 950 \$**, plus taxes applicables, répartie de la façon suivante :

Domage aux biens	35 264 \$
Bris des équipements	1 600 \$
Délits	2 195 \$
Responsabilité civile générale	35 032 \$
Responsabilité civile excédentaire	4 364 \$
Responsabilité municipale	15 934 \$
Automobile des propriétaires	4 694 \$
Assurance fiduciaires	2 867 \$
Responsabilité pollution	3 000 \$

Que cette dépense soit puisée dans le budget d'opération et répartie dans les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2016-12-346 AUTORISATION DE DÉPENSE – RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

Considérant que suite au dernier processus d'appel d'offres, la tarification touchant les garanties d'assurance vie et d'assurance salaire de longue durée est maintenue pour la prochaine année;

Considérant que les résultats d'expérience de la garantie d'assurance salaire de courte durée de la dernière année justifient l'ajustement à la hausse de la tarification pour la prochaine année;

-135-

Considérant que les résultats d'expérience de la garantie santé / médicaments de la dernière année se traduisent par une augmentation importante de la tarification;

Considérant les résultats de la garantie soins dentaires, la tarification de renouvellement doit être majorée pour la prochaine année;

Considérant que le regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges détient une entente bilatérale touchant les garanties santé et dentaire qui sont sur une base auto-assurées;

Considérant qu'au 30 septembre 2016, les résultats financiers des garanties auto-assurées démontrent un déficit de 184 006 \$ pour l'ensemble du regroupement.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement de renouveler le contrat de l'assurance collective avec **SSQ Groupe financier inc.** pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, de choisir la tarification de renouvellement sans récupération de déficit, d'émettre un chèque à l'attention de SSQ Groupe financier au montant de **27 686,28 \$** et de ne pas apporter les modifications à la garantie santé en fonction de l'option présentée dans le *Rapport de renouvellement 1^{er} janvier 2017* produit par la firme BFL Canada.

Que cette dépense soit puisée dans le budget d'opération et répartie dans les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2016-12-347 RÈGLEMENT NO 527 – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil du 8 novembre 2016;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'adopter le règlement no **527** intitulé « Règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2017 ».

ADOPTÉE

2016-12-348 RÈGLEMENT NO 528 – CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES – ADOPTION

Considérant les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant qu'il y a lieu de créer une réserve financière pour le financement de dépenses pour les infrastructures;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil du 8 novembre 2016;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le règlement no **528** intitulé « Règlement constituant une réserve financière pour le financement des infrastructures ».

ADOPTÉE

2016-12-349 **RÈGLEMENT NO 445-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445 – AJOUT DE CERTAINS TARIFS POUR LES PERMIS DE DÉNEIGEMENT – ADOPTION**

Considérant l'adoption du Règlement no 526 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement no 445 sur les tarifs pour y ajouter certains tarifs pour les permis de déneigement;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil du 8 novembre 2016;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'adopter le règlement no **445-18** intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs no 445 », pour y ajouter certains tarifs pour les permis de déneigement.

ADOPTÉE

2016-12-350 **PROJET DE RÈGLEMENT NO 436-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 436 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'Y INTÉGRER LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE ET LE NOUVEAU CADRE NORMATIF POUR LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN**

Considérant que le Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a réalisé la cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain pour le territoire de la Ville;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté le Règlement 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé – cartographie et cadre normatif pour les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

Considérant que la Ville a l'obligation de rendre conforme sa réglementation aux nouvelles dispositions adoptées par la MRC;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du Conseil du 3 octobre 2016;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement no **436-11** modifiant le Plan d'urbanisme no 436, afin d'y intégrer la nouvelle cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2016-12-351 PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-43 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN D'Y INTÉGRER LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE ET LE NOUVEAU CADRE NORMATIF POUR LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c.A-19.1);

Considérant l'adoption du projet de règlement no 436-11 modifiant les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain du Plan d'urbanisme no 436;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du Conseil du 3 octobre 2016;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement no **437-43** modifiant le Règlement de zonage no 437 afin d'y intégrer la nouvelle cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2016-12-352 RÈGLEMENT NO 479-1 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE

La greffière dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q. c. E-2.2), une copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 21 novembre 2016, concernant le Règlement no **479-1** intitulé « Règlement modifiant le Règlement no 479 décrétant un emprunt et une dépense de 130 600 \$ pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'ouverture de la rue Forest ».

ADOPTÉE

2016-12-353 **DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LES RUES GÉRALD-GODIN ET MADORE – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que la Ville présente une demande d'autorisation au MDDELCC pour l'ouverture des rues Gérald-Godin et Madore de même que tout engagement en lien avec cette demande.

Que la firme d'ingénierie **Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc.**, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande et autorisée à signer pour et au nom de la Ville tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Que la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC, par l'intermédiaire de son mandataire, une attestation quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, et ce, dans les 60 jours suivant la fin des travaux.

ADOPTÉE

2016-12-354 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-45, LOT 5 024 297 (2943, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite rénover l'extérieur du bâtiment principal (murs et toiture);

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-45 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'**accepter** la demande de PIIA no **2016-45**, lot 5 024 297 (2943, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2016-12-355 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-47, LOT 2 068 116 (2488, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que la requérante souhaite rénover et agrandir le bâtiment principal;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

-139-

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-47 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'**accepter** la demande de PIIA no **2016-47**, lot 2 068 116 (2488, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2016-12-356 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-49, LOT PROJETÉ 6 001 401 (2609, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite construire une résidence unifamiliale isolée;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-49 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'**accepter** la demande de PIIA no **2016-49**, lot projeté 6 001 401 (2609, boulevard Perrot) telle que présentée et il est entendu que l'implantation de la nouvelle maison déterminera l'alignement pour les constructions qui seront ultérieurement bâties sur les 2 lots vacants adjacents.

ADOPTÉE

2016-12-357 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2016-50, LOT 2 068 210 (2729, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite remplacer le revêtement de la toiture du bâtiment principal;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2016-50 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'**accepter** la demande de PIIA no **2016-50**, lot 2 068 210 (2729, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2016-12-358 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2016-48, LOT 2 067 479 (1900, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que la demande de dérogation mineure du requérant est à l'effet de permettre la subdivision du lot 2 067 479 en deux lots avec les dimensions suivantes :

-140-

- **Premier lot** avec un frontage de 21,24 mètres au lieu de 24 mètres, une profondeur de 24,24 mètres au lieu de 38 mètres et une superficie de 561,5 mètres carrés au lieu de 930 mètres carrés prescrits à la réglementation;
- **Deuxième lot** avec une profondeur de 26,67 mètres au lieu de 38 mètres et une superficie de 625 mètres carrés au lieu de 930 mètres carrés prescrits à la réglementation.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que malgré qu'elle comporte plusieurs éléments dérogatoires, la demande ne vise qu'à régulariser une situation qui existe, selon les dossiers de la Ville, depuis 1960;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant le Conseil.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'**accepter** la demande de dérogation mineure no **2016-48** (1900 boulevard Perrot) à l'effet de permettre la subdivision du lot 2 067 479 en deux lots tel que décrit ci-haut.

Que le fait d'accepter cette demande de dérogation mineure ne constitue pas une ouverture pour la présentation de futures demandes de dérogations mineures basées sur le fait que les dimensions des lots ne respectent pas la réglementation municipale.

ADOPTÉE

2016-12-359 CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE MUNICIPAL – RENOUELEMENT

Considérant que la Ville a octroyé, aux termes de l'appel d'offres GT2015-12 et de sa résolution 2015-12-340, un contrat à Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée pour l'entretien du réseau d'éclairage municipal pour l'année 2016 avec 2 options de renouvellement d'une année chacune.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement de renouveler, pour l'année 2017, le contrat d'entretien du réseau d'éclairage municipal avec **Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée**, pour un montant maximal de **23 393,96 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-341-00-564.

ADOPTÉE

2016-12-360 CLASSIQUE DE L'ÎLE-PERROT – AUTORISATION D'ÉVÉNEMENT

Considérant que l'Équipe Altius, représentée par madame Kathy Tremblay, triathlète canadienne et athlète olympique, a soumis une demande d'autorisation afin d'organiser un événement de course à pied « la Classique de l'Île Perrot » avec des parcours de 1, 5, 10 et 21 km sur tout le territoire de l'Île;

Considérant que le parcours de 21 km passera sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que la date retenue serait le dimanche 14 mai 2017 et n'entre pas en conflit avec un autre événement;

Considérant que les organisateurs feront sanctionner les parcours nécessaires par la Fédération québécoise d'athlétisme pour assurer des standards de qualité et de sécurité;

Considérant que les organisateurs doivent obtenir l'autorisation de la Ville pour réaliser la course sur les divers secteurs qui impliquent la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'accepter que l'**Équipe Altius** effectue son parcours de course à pied « la Classique de l'Île Perrot » sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, conditionnellement à l'obtention d'une accréditation de la Fédération québécoise d'athlétisme et l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

2016-12-361 PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR ! 2.0 »

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air ! » a connu un succès impressionnant;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air ! 2.0 » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

Considérant qu'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux normes sera offerte aux participants du programme « Changez d'air ! 2.0 »;

Considérant que l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

Considérant que la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

Considérant que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

Considérant que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communication, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « Changez d'air ! 2.0 »;

Considérant que l'AQLPA est le gestionnaire du programme « Changez d'air ! 2.0 » et doit administrer la base de données du programme, les ententes les inscriptions, la campagne de communication et le versement des incitatifs;

Considérant que le programme sera relancé en 2017.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air ! 2.0 » jusqu'à concurrence de 25 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de **3 750 \$** pour l'année 2017.

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, une entente ou tout autre document relativement au programme « Changez d'air ! 2.0 ».

ADOPTÉE

2016-12-362 VENTE DU LOT 2 070 447 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville a procédé à la vente du lot 2 070 447 lors de la vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 12 novembre 2015;

Considérant que ledit lot a été vendu pour un montant de 5 001 \$.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et la greffière à signer devant le notaire du choix de l'acquéreur, pour et au nom de la Ville, les documents requis aux fins de cette vente. Le tout sans frais pour la Ville.

ADOPTÉE

2016-12-363 AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT DE CHAISES

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser une dépense de **23 800 \$** plus taxes pour l'acquisition de chaises à être utilisées dans les salles communautaires de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-200.

ADOPTÉE

2016-12-364 AUTORISATION DE DÉPENSE – MISE À JOUR DES SERVEURS INFORMATIQUES

Considérant que les serveurs informatiques de la Ville requièrent une mise à jour.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'autoriser une dépense totale de **14 461 \$** plus taxes pour la mise à jour des serveurs informatiques de la Ville.

Qu'un contrat au montant de **8 883 \$** plus taxes soit octroyé à **Hypertech** pour l'achat de matériel.

Qu'un contrat au montant de **5 578 \$** plus taxes soit octroyé à **Trilogie Groupe Conseil Inc.** pour la main d'œuvre nécessaire à cette mise à jour.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-100-00-210.

ADOPTÉE

2016-12-365 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 445-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445 – TARIFS CONCERNANT LES BACS À ORDURES**

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **445-19** modifiant le Règlement sur les tarifs no 445 pour y ajuster les tarifs concernant les bacs à ordures.

2016-12-366 **VERSEMENT À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES**

Considérant les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant que le Conseil a approuvé, par l'adoption du Règlement no 528, la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses pour les infrastructures;

Considérant que le Règlement no 528 doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser que, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement no **528**, un montant de **250 000 \$** provenant du fonds général soit versé à la réserve financière pour le financement des infrastructures.

ADOPTÉE

2016-12-367 **DÉPART À LA RETRAITE – MOTION DE REMERCIEMENTS À MADAME PAULINE LIMOGES**

Considérant le départ à la retraite de Madame Pauline Limoges le 17 février 2017;

Considérant l'implication et le dévouement de Madame Pauline Limoges auprès de la Ville depuis plus de 30 ans, notamment en tant que responsable des ressources humaines.

Il est proposé unanimement et résolu que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souligne les années de service et le travail exceptionnel de Madame **Pauline Limoges** et lui offre ses remerciements et meilleurs souhaits pour sa retraite.

ADOPTÉE

2016-12-368 **DÉPART À LA RETRAITE – MOTION DE REMERCIEMENTS À MADAME MADELEINE LAVOIE-ROBERT**

Considérant le départ à la retraite de Madame Madeleine Lavoie-Robert, coordonnatrice aux services communautaires, le 13 avril 2017;

Considérant l'implication et le dévouement de Madame Madeleine Lavoie-Robert auprès de la Ville depuis 28 ans.

Il est proposé unanimement et résolu que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souligne les années de service et le travail exceptionnel de Madame **Madeleine Lavoie-Robert** et lui offre ses remerciements et meilleurs souhaits pour sa retraite.

ADOPTÉE

2016-12-369 DÉPART À LA RETRAITE – MOTION DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR LUC LANTHIER

Considérant le départ à la retraite de Monsieur Luc Lanthier, brigadier scolaire, le 13 janvier 2017;

Considérant l'implication et le dévouement de Monsieur Luc Lanthier auprès de la Ville et des élèves depuis plus de 12 ans.

Il est proposé unanimement et résolu que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souligne les années de service et le travail exceptionnel de Monsieur **Luc Lanthier** et lui offre ses remerciements et meilleurs souhaits pour sa retraite.

ADOPTÉE

2016-12-370 MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES – HAPPENING 2017 – ACHAT DE BILLETS

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que la Ville achète 2 billets pour le Happening 2017 organisé par la **Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges**, le 28 janvier 2017, au coût total de **500 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2016-12-371 SIGNALISATION ROUTIÈRE – INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT OBLIGATOIRE – BOULEVARD PERROT

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'installer un panneau d'arrêt obligatoire sur le boulevard Perrot à l'intersection de la rue Rivelaine.

ADOPTÉE

2016-12-372 ANNULATION D'UNE FACTURE DE TAXE DE SURPLUS D'EAU POUR LE 2852, BOULEVARD PERROT

Considérant qu'une erreur est à l'origine d'une facture de taxe de surplus d'eau pour le 2852, boulevard Perrot.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement de faire annuler la facture de taxe pour surplus d'eau de la résidence sise au **2852, boulevard Perrot** pour la période d'août 2015 à août 2016.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de novembre 2016 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du CCU du 29 novembre 2016.
- Déclarations d'intérêts pécuniaires de Sylvain Lemire, Bernard Groulx, Daniel Lauzon, Normand Pigeon et Jean Fournel.
- Compte-rendu de la vente pour taxes du 24 novembre 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-12-373 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h27.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
